

DEMANDE D'ADHÉSION/DE DOMICILIATION AU SERVICE VIE ASSOCIATIVE

- renouvellement par tacite reconduction -

Je soussigné,

Président(e) de l'association

et agissant pour son compte,

Souhaite : **(cocher les cases correspondantes)**

- adhérer au Service Vie Associative au tarif annuel de 18,20¹ € ;
- être domicilié(e) à la Maison des Service Publics et bénéficier d'une boîte aux lettres ;
- bénéficier d'un accès au photocopieur du Service Vie Associative, aux tarifs de 0,10 € la page A4 et 0,15 € la page A3¹ ;
- apparaître dans l'annuaire associatif accessible via le site internet de la Ville de Montélimar.

Pièces à joindre à ce formulaire afin que la demande puisse être enregistrée :

- Statuts de l'association ;
- Liste des membres du bureau comportant nom, prénom, fonction, adresse postale, coordonnées téléphoniques et adresse électronique ;
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » ;
- Inscription au Journal Officiel ;
- Inscription en Préfecture ou en Sous-Préfecture ;
- Numéros de SIRET et de SIREN ;
- Chèque de 18,20 € à l'ordre du Trésor Public – Régie 198613 (uniquement en cas d'adhésion).

Fait à

Le

Signature

**Direction des Sports, de la Vie Associative et de l'Événementiel
Maison des Services Publics – 1 avenue Saint Martin à MONTÉLIMAR
04 75 92 09 90 – service.vie-associative@montelimar.fr**

¹ Tarification fixée par délibération municipale.